



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION DE  
L'APPEL A PROJET RELATIF A LA CREATION DE DEUX VILLAGES D'ENFANTS SUR  
L'OUEST ORLEANAIS – GIENNOIS (96 places) RELEVANT DE LA COMPETENCE  
EXCLUSIVE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La Commission de sélection de l'appel à projet relatif à la création de deux villages d'enfants s'est réunie le vendredi 26 mai 2023 à l'Hôtel du Département du Loiret pour procéder à l'étude de la candidature de la Fondation Action Enfance, seul candidat ayant répondu à l'appel à projet avec une offre portant sur 48 places uniquement sur l'ouest orléanais.

La Commission de sélection, présidée par Madame GALZIN, Vice-Présidente du Conseil Départemental, est composée de membres permanents et non permanents, avec voix délibératives ou consultatives.

Etaient invités :

- Parmi les membres permanents avec voix délibérative :

Présidente de la commission	Florence GALZIN
Représentants du Département du Loiret	Corinne MELZASSARD
	Aude DENIZOT
	Baptiste CHAPUIS (excusé)
Représentant d'associations de retraités et de personnes âgées	Francois REISSER - ANR
Représentant d'associations de personnes handicapées	Bernadette DELAVAU (ADPEP 45) Martine BOIDRON (APAJH) (Absents)
Représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance	Gwenaëlle BOROT - Serenne
Représentant d'associations de personnes ou familles en difficultés sociales	Denis BOMPAS - UDAF

Le quorum est atteint 6 membres permanents ayant voix délibérative sur 8 étant présents.

- Parmi les membres permanents avec voix consultative :

Représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des ESSMS et LVA	Johan PRIOU - URIOPSS
	Nicolas BOIGEAUD - CNAPE (Absent)

- Parmi les membres non permanents avec voix consultative :

Personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de l'appel à projet	Julia NGOMA - DDETS du Loiret
Représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet	Bernard ARLOT - ADEPAPE
Personnels des services techniques, comptables ou financiers du CD45, désignés en qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projet correspondant	Jacky GUERINEAU - DGA
	Romarc GUYON - DROMS
	Christel RIGLET - ADS
	Stéphanie GLENISSON - DPEEF

- Parmi les instructeurs dans le cadre de cette procédure d'appel à projet :

Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Famille	Martine AURUS
	Vanessa MAROIS (excusée)
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Olivier PABIOT
	Anne GONZALEZ (excusée)

### Objet de l'appel à projet :

L'appel à projet a pour objet de recueillir une proposition de réponse adaptée, organisée et structurée d'accueil et d'hébergement pour la création de deux villages d'enfants en deux lots, l'un sur l'ouest orléanais et l'autre sur le giennois d'une capacité de 48 places chacun (96 en consolidés) et répondant à :

- Des mineurs confiés à l'ASE âgés de 0 à 17 ans au moment de l'admission et dont le projet est l'accueil en fratrie ;
- Une implantation sur 2 secteurs géographiques (ouest orléanais et le giennois).

L'offre de service attendue doit porter sur :

- Des modalités contenantes en termes d'admission, d'accueil et de sortie ;
- Un accueil inconditionnel des enfants en fratries de 0 à 17 ans au moment de leur admission ;

- Un accueil spécifique pour les 0-3 ans avec prise en compte de la fratrie au sein même du lieu de vie ;
- Un accueil spécifique pour les 16/18 ans dans une logique de préparation à l'autonomie ;
- Un accueil en petit collectif de 6 places en hébergement par habitation ;
- Un accueil permanent 24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an.

L'appel à projet a été lancé le 5 décembre 2022 et les candidats potentiels avaient jusqu'au 6 mars 2023 pour y répondre.

La Fondation Action Enfance dont le siège social est situé au 28 rue de Lisbonne Paris 8<sup>ème</sup>, a déposé le 6 mars 2023 sa candidature portant sur un lot relatif à la création de 48 places sur l'ouest orléanais (secteur de Meung sur Loire).

#### **Candidature :**

Dans le cadre du présent appel à projet, le Département a réceptionné une seule candidature, celle de la Fondation Action Enfance (un lot), réputée complète et conforme.

La Fondation Action Enfance se positionne donc sur la création de 1 village d'enfants.

A ce jour, la Fondation Action Enfance reconnue d'utilité publique gère 14 villages d'enfants et 1 foyer pour adolescents répartis sur 9 départements différents. La Fondation développe un modèle d'accueil singulier et reconnu. Elle assure la prise en charge de 1000 enfants sur la France métropolitaine.

Sur le Loiret, elle est implantée depuis 2003 et gère sur le département un dispositif d'accueil de 127 places (112 en villages d'enfants, 12 appartements au sein d'un dispositif d'accompagnement à l'autonomie, 3 pour l'accueil de mineures protégées enceintes ou avec enfants).

La stratégie, le pilotage, la capacité à faire et la réactivité apparaissent comme un point fort de la Fondation Action Enfance par rapport aux attendus du Département.

#### **Observations des membres de la commission :**

Une présentation générale de la Fondation et des points saillants de sa candidature ont été réalisées par les instructeurs.

Les membres de la commission ont ensuite accueilli la Fondation et ont principalement interrogé le candidat sur :

- La localisation du site et la temporalité du projet : le candidat a souligné que suite à l'avis rendu, il se mettrait en quête d'un foncier répondant à ses attentes d'implantation (1000 M<sup>2</sup> de foncier par maison créée) et proche d'un centre attractif en termes de commerces, écoles, collèges, médecins, etc... La Fondation a souligné que l'appui d'un Maire était indispensable à la réussite du projet. Dans l'attente d'une construction neuve, celui-ci a mis en avant que le recours à des locations serait effectif à partir de début 2024 ;

- L'ouverture vers l'extérieur des villages dans une logique d'inclusion. Ce point déjà présent dans l'organisation développée au sein des villages sera maintenu avec un accès sur la culture, le sport, etc...
- La place de la Fondation dans l'environnement institutionnel du Département. Ainsi, il a été repris et souligné auprès de cette dernière le rôle du service gardien et du référent du mineur, l'articulation attendue vis-à-vis des dispositifs départementaux et l'interopérabilité des outils présents pour le suivi des mineurs ;
- Le travail spécifique auprès des fratries conçu mis en place par la Fondation à travers des temps et des activités partagés.

Interrogé sur sa candidature pour un seul lot, celui-ci a mis en avant les projets en cours à travers l'hexagone (5) et sa volonté de ne pas être en situation de monopole sur le Département.

La Présidente de la commission précise néanmoins que le Département identifie un besoin à l'Est du territoire non couvert à ce jour.

#### **Montant et l'origine des financements publics à mobiliser :**

Le financement sera uniquement porté par le Département au titre de la politique Enfance-Famille inscrit dans le schéma départemental de cohésion sociale.

La Fondation Action Enfance évalue son besoin en dotation globale de financement pour un village de 48 places à 3 289 K€ en fonctionnement et 7.5 M€ en investissement.

Par rapport aux projections initiales et des écarts constatés (+ 489 K€ en fonctionnement et + 2.2 M€ en investissement), il a été soulevé et validé par le candidat que toutes révisions de coût sur l'opération immobilière puissent se traduire par une économie sur la dotation budgétaire.

#### **Avis :**

Les membres de la commission émettent à l'unanimité **un avis favorable pour la création d'un village d'enfants de 48 places sur l'ouest orléanais**. Le dossier présenté par la Fondation Action Enfance est de qualité et permettra de développer l'offre d'accueil afin de répondre aux besoins du Département sur l'ouest orléanais.

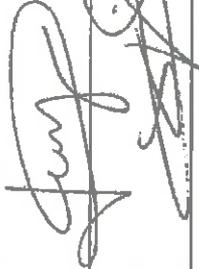
Annexe : Vote des membres de la commission



Florence GALZIN  
7<sup>ème</sup> Vice-présidente  
Présidente de la commission  
Enfance, Education et Jeunesse

CIS relatif à l'appel à projet pour la création de deux villages d'enfants – Commission du 26 mai 2023

- Contre la création d'un village d'enfants géré par Action Enfance : 0
- Pour la création d'un village d'enfants géré par Action Enfance : 6

	Membres permanents avec voix délibérative	Signature
Présidente de la commission	Florence GALZIN	
Représentants du Département du Loiret	Baptiste CHAPUIS	
	Corinne MELZASSARD	
	Aude DENIZOT	
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées	François REISSER (ANR)	
Représentant d'associations de personnes handicapées	Bernadette DELAVEAU (ADPEP 45)	
	Martine BOIDRON (APA.JH)	
Représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance	Gwenaëlle BOROT (Serenne)	
	Denis BOMPAS (UDAF)	
Représentants d'associations de personnes ou familles en difficultés sociales		

